

# I.M.E

## Institut Médico-Educatif

N° 78 Z.E. Eygreteau – B.P. 61 33230 COUTRAS  
05.57.49.84.84 – Fax : 05.57.49.12.57 E-mail : [epmsd.coutras@wanadoo.fr](mailto:epmsd.coutras@wanadoo.fr)

## LIVRET D'ACCUEIL

*Bienvenue*

*Vous venez d'être accueilli (e) à l'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME), qui fait partie de l'ETABLISSEMENT PUBLIC MEDICO-SOCIAL (EPMSD) de COUTRAS.*

*Afin de faciliter votre arrivée parmi nous, nous avons rédigé ce livret d'accueil. Il vous présente d'abord l'E.P.M.S.D de Coutras et décrit ensuite l'organisation de la vie au quotidien à l'I.M.E, les habitudes et les règles à connaître, ainsi que certains de vos droits ...*

## SOMMAIRE

Présentation de l'établissement .....	P2
- les prestations proposées	
- l'équipe des professionnels	
Votre accueil et votre accompagnement .....	P3
Votre vie à l'I.M.E .....	P4
Votre fin de prise en charge.....	P6
L'accès à votre dossier.....	P7
Votre participation à la vie de l'I.M.E.....	P8

## PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Créé en 1971, l'établissement est une structure dont les missions s'inscrivent dans les valeurs de **service public** et se situent dans le cadre de la politique nationale relative à l'action sociale et médico-sociale, dans le domaine de l'exercice **des droits et libertés individuelles**.

Précisée dans les annexes XXIV, puis dans la loi 2002-2 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale, concernant la prise en charge, la mission générale de l'E.P.M.S.D s'opère dans le cadre de la politique mise en œuvre par **le schéma départemental de l'enfance handicapée**.

L'E.P.M.S.D est structuré de la façon suivante :

- Institut Médico-Educatif, I.M.E (6-20 ans) (97 places) : 3 unités intérieures, 1 service de préparation à la vie adulte,
- Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile, SESSAD (4 à 18 ans) (50 places)
- Service d'Insertion vers le Milieu Ordinaire, SIMO (16 à 25 ans) (10 places)
- Centre de Placement Familial Spécialisé, CPFS de 3places.

Nous accueillons 157 personnes à l'E.P.M.S.D de Coutras et nous mettons en œuvre, dans le cadre de leur accompagnement, les prestations adaptées à leurs besoins :

- Activités d'insertion socialisation
- Activités scolaires
- Activités pré professionnelles et de formation professionnelle
- Activités de soins
- Activités d'hébergement et restauration
- Loisirs
- Sports
- Et tout autre type d'accompagnement propre à l'établissement

Pour répondre au mieux à vos besoins et attentes, l'I.M.E vous propose les services d'une équipe de professionnels à votre écoute et met à votre disposition les moyens suivants :

- **Pôle éducatif** :
  - o Assistants socio-éducatifs (éducateurs spécialisés)
  - o Moniteurs éducateurs
  - o Animateur sportif
- **Pôle pédagogique** :
  - o Ateliers pré-professionnels : Educateurs techniques spécialisés
  - o Unité d'enseignement (U.E) : enseignants spécialisés
- **Service social** :
  - o Assistante sociale

- **Pôle thérapeutique :**
  - Psychiatre
  - Psychologues
  - Orthophonistes
  - Psychomotriciens
  - Psychothérapeutes
  
- **Pôle soignant : (aspects somatiques)**
  - Médecin généraliste
  - Infirmières
  - Agents de nuit et service de surveillance et de sécurité
  
- **Services généraux et logistiques :**
  - Service secrétariat – accueil
  - Service du personnel
  - Service comptabilité (recettes et dépenses)
  - Service hôtelier (restauration, lingerie, ménage, maîtresses de maison)
  - Service d'entretien et de transport
  
- **Equipe de direction :**
  - Directeur
  - Attachés d'administration hospitalière
  - Cadres socio-éducatifs

## **VOTRE ACCUEIL ET VOTRE PRISE EN CHARGE A L'I.M.E**

### **Un accueil personnalisé**

Pour préparer votre admission, dès votre arrivée, vous êtes accueilli (e) par Mr le Directeur : Mr G. MICHELITZ

Afin de constituer votre dossier, il vous sera demandé de nous fournir un certain nombre de pièces administratives et des informations médicales.

### **VOTRE VIE A L'I.M.E AU QUOTIDIEN**

Dans le cadre de votre accompagnement, nous allons élaborer avec vous, vos parents ou votre représentant légal, votre **projet personnalisé**.

Il s'agit de définir ensemble les actions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques adaptées à votre accompagnement, en prenant en compte vos besoins, vos souhaits, vos attentes, et l'évaluation faite par des professionnels.

### **Dépôt d'argent et de valeurs :**

Dès votre arrivée, il est conseillé de déposer sommes d'argent, objets de valeurs auprès de la personne habilitée (cadre socio-éducatif ou éducateur coordinateur de

projet). Dans ce cas, une fiche est ouverte à votre nom, vos dépôts y sont enregistrés et il vous est possible, durant votre séjour, de les retirer à votre convenance. En aucun cas, l'établissement ne pourra être tenu responsable de perte ou vol d'objets non déposés.

### **Votre prise en charge sur le plan médical et paramédical :**

Sauf de manière prévisible, une permanence de soins est assurée soit par la présence d'un médecin, soit d'une infirmière.  
L'infirmierie est ouverte de 8h à 17h00.

Il est fait appel à un médecin extérieur pour la visite médicale annuelle, à la charge de l'établissement.

En cas d'urgence, il sera fait appel à l'Hôpital de Libourne (cf. autorisation d'hospitalisation)

En cas de maladie bénigne, les parents ou les représentants légaux peuvent venir chercher l'enfant à l'établissement pour le faire examiner, à leur domicile, par le médecin de leur choix.

Il vous est possible de faire appel à un praticien libéral, si tel est votre souhait ou celui de vos parents ou de votre représentant légal. Dans ce cas, vous êtes informé des conséquences de ce choix : la prise en charge financière vous incombe.

### **Les repas :**

Les repas sont pris sur le groupe où votre accompagnement se réalise, en commun avec les autres jeunes et les éducateurs. Les horaires sont les suivants :

- Petit déjeuner : 7h30 – 8h00
- Repas du midi : 12h00 – 13h00
- Goûter : 16h30 (selon les groupes)
- Dîner : 19h00 – 20h00

Les menus sont affichés dans chaque groupe ou service, chaque semaine

Afin de respecter vos convictions religieuses vous avez la possibilité, sur demande écrite, de bénéficier d'un repas particulier,

Les régimes sont établis sur prescription médicale

### **L'hébergement :**

Chaque groupe dispose d'un mode d'hébergement qui lui est propre, en tenant compte de votre projet, de votre âge, de votre sexe et des locaux.

Il existe des chambres individuelles ou à deux, avec salle d'eau et toilettes

D'autres groupes possèdent des chambres à deux ou trois avec toilettes et salle d'eau communes.

Un service de préparation à la vie adulte avec un foyer, pour des jeunes majeurs, est installé à Coutras, en centre ville.

Dans tous les cas, il est tenu compte de votre intimité.

### **Les rencontres autour de votre projet personnalisé :**

Vos parents ou votre représentant légal est invité à venir prendre connaissance des lieux où vous êtes accueilli, et à prendre connaissance de votre projet, à donner leur avis et à y adhérer après consultation.

Les rencontres des parents ou du représentant légal ont lieu dans l'établissement dans un lieu prévu à cet effet. Un compte rendu écrit de ces rencontres est déposé dans votre dossier.

A votre demande, celle de vos parents, de votre représentant légal ou suite à une réunion d'équipe, les professionnels peuvent vous rencontrer à votre domicile, si les raisons sont spécifiées clairement. Cette rencontre fera aussi l'objet d'un compte rendu écrit, versé à votre dossier.

## **Les sorties :**

Les sorties personnelles se font avec l'accord de vos parents ou de votre représentant légal et en concertation avec votre éducateur (vous pouvez aller faire vos courses, faire des sorties loisirs, des promenades, etc....)

Les retours au domicile sont programmés et les horaires sont affichés en tenant compte de votre mode de prise en charge (internat, internat aménagé, semi-internat, temps partiel...), et communiqués par courrier à vos parents ou votre représentant légal.

Ils sont normalement assurés par les moyens de transport de l'établissement, mais peuvent aussi s'effectuer en autonomie, en fonction de votre projet et avec l'accord de vos parents ou votre représentant légal.

## **Les transferts éducatifs temporaires :**

Par transfert, il faut entendre les sorties ou séjours de plus de 48 heures, hors établissement, organisés par le service ou le groupe pendant votre période d'accompagnement.

Les projets de transferts, une fois par an au minimum, sont préparés avec vous par l'équipe du service ou du groupe.

Il est de la compétence du Directeur d'autoriser le transfert, conformément aux règles en vigueur. Le Directeur délègue la réalisation du projet à un assistant socio-éducatif (éducateur spécialisé), responsable du transfert.

Vos parents ou votre représentant légal sont informés et doivent autoriser ce transfert.

Dans le cas de distribution de médicaments, en cours de transfert, l'aide à la prise est prévu par un protocole de soins propre à l'I.M.E.

## **VOTRE FIN DE PRISE EN CHARGE**

Elle se présente généralement sous trois formes :

- 1- Votre sortie fait partie de l'aboutissement de votre projet personnalisé (sortie ou réorientation)
- 2- Votre sortie est le seul fait de votre volonté de quitter l'établissement
- 3- Exceptionnellement, une exclusion peut être prise pour non respect du règlement de fonctionnement de l'I.M.E.

- Dans les trois cas :

- Vos parents ou votre représentant légal sont informés lors d'une rencontre
- Un entretien avec Mr le Directeur est organisé
- La C.D.A.P.H est avertie dans les meilleurs délais

- Vous pouvez bénéficier si vous le demandez, au titre des Annexes 24, d'un service de suite et d'accompagnement social, ce, pendant une période de trois ans à compter de votre date de sortie.

## **L'ACCES A VOTRE DOSSIER**

### ***Informations médicales***

Les informations médicales sont transmises aux médecins référents (Médecin Psychiatre et Médecin Généraliste) de l'I.M.E et sont protégées par le secret médical.

Vous pouvez, par l'intermédiaire d'un médecin que vous avez désigné, exercer votre droit d'accès et de rectification. Ce droit s'exerce auprès des médecins de l'établissement ou d'un médecin libéral que vous aurez choisi (communication d'informations médicales)

Le médecin vous communiquera, à vous ou votre représentant légal, les informations médicales dans un langage clair et compréhensible.

### ***Informations administratives et psycho-éducatives***

L'information relative à votre accompagnement est protégée par le secret professionnel auquel est tenu l'ensemble des personnels éducatifs, pédagogiques, sociaux, soignants, administratifs, services généraux, stagiaires d'école.

Vous avez accès, sur demande auprès du Directeur ou de son représentant à toute information concernant votre accompagnement. A cet effet, il est constitué dans l'établissement, pour chaque personne accueillie, un dossier unique où sont centralisées les informations nécessaires au bon déroulement de votre accompagnement.

Pour toute contestation ou réclamation, vous avez la possibilité de contacter les médecins référents de l'établissement ou le Directeur.

**Recours à une personne qualifiée en cas de non respect de vos droits** (loi 2002-2 du 2 janvier 2002, décret 2003-1094 du 14 novembre 2003).

*Article 1er : sont nommés en qualité de personnes qualifiées au titre de l'article L 311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, dans le Département :*

Pour les établissements sociaux et médico-sociaux pour l'enfance :

**Madame Josette GADEAU  
Monsieur Marc LOSSON  
Madame GOUTTENOIRE**

Vous pouvez obtenir les coordonnées des personnes qualifiées en appelant le n° vert départemental **0 800 00 33 33** (appel gratuit d'un poste fixe).

En cas de réclamation, pour non respect de vos droits, vous pouvez, si vous le jugez nécessaire, à titre gratuit, faire appel à la personne qualifiée. Vous pouvez choisir cette personne sur la liste des personnes qualifiées de votre département. Ces personnes sont prévues pour assister et orienter toute personne en cas de désaccord avec l'établissement.

## **VOTRE PARTICIPATION A LA VIE DE L'I.M.E**

Vous êtes invité, tout au long de votre séjour, à participer à la vie de l'I.M.E de Coutras à travers :

- les groupes d'expression et/ou les Assemblées des jeunes.
- le Conseil de la Vie Sociale qui donne son avis et peut faire des propositions sur tous les sujets concernant le fonctionnement propre à l'I.M.E. de Coutras.
- les parents ou représentants légaux, élus, qui participent au Conseil d'Administration (CA) et au Conseil de la Vie Sociale (CVS).
- les enquêtes de satisfaction vous seront adressées : vos commentaires et suggestions seront précieux pour améliorer les prestations.

Nous espérons que ce document aidera au bon déroulement de votre séjour dans l'I.M.E, et qu'il répond à l'ensemble des questions que vous serez amené (e) à vous poser.

N'hésitez pas à nous contacter si certains points ne vous paraissent pas assez clairs ou précis.

BON SEJOUR